

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 208 Subvention à l'association Artistes du 4e (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire lui propose d'attribuer une subvention à l'association Artistes du 4e ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 12 mars 2012

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association Artistes du 4e, 91 rue de l'Hôtel de Ville - 75004 Paris, pour ses activités en 2012. X00734-6642 2012_03000

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.